

Négociations salariales Ultime proposition des Employeurs...

À l'issue d'une Commission Paritaire de Branche (CPPNI) que les employeurs affichaient comme conclusive, et après des heures de négociation, on connaît la structure de l'Accord salarial qui va être mis à la signature des Organisations syndicales de la Branche des IEG.

- Une augmentation générale pour toutes et tous de 2 % à travers une revalorisation du SNB (pour rappel, ce taux contient les 0,5 % de « rattrapage » 2023) au 1^{er} janvier 2024.
- Un taux plancher de branche d'Avancements « aux choix » de 0,8 % de la masse salariale soit à peu près un avancement pour trois agents. Ce taux est la référence minimale pour les négociations d'Entreprise qui, en principe, doivent l'améliorer.

À cela les employeurs, qui négocient l'évolution de la masse salariale et non les salaires, rappellent que la mécanique des échelons d'ancienneté génère par an une augmentation de 0,6 % de celle-ci.

En cette période de coupe du monde, les employeurs font un en-avant volontaire plutôt que de marquer l'essai!

Pour FO Énergie, même s'il faut noter des évolutions, les employeurs sont loin de proposer des mesures de branche compensant l'érosion du pouvoir d'achat des Électriciens et Gaziers, du fait notamment de l'inflation.

L'accord, que nous aurons dans sa version définitive dans les prochaines heures, est soumis à la signature jusqu'au 30 octobre. FO Énergie finalisera sa position dans ses instances fédérales le 26 octobre.

